

# *Briand*

*contre*

# *Caillaux*

par

GUSTAVE TÉRY

---

*Suite de notre enquête :*

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

---

# L'ŒUVRE

---

TOUS LES JEUDIS

Le N° 25 centimes  
par an 10 francs

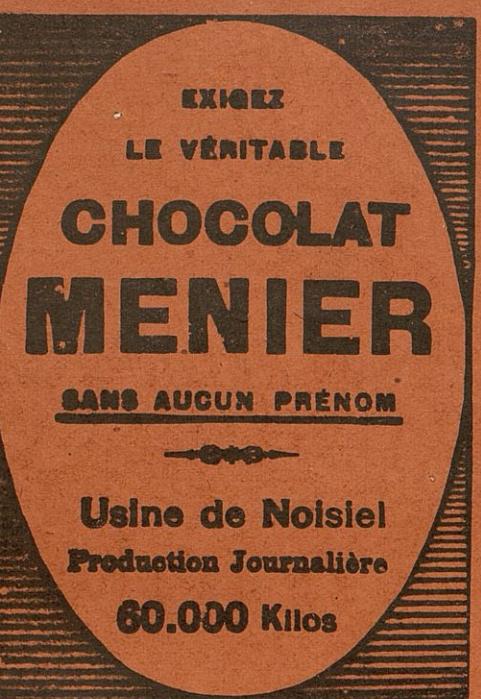
10<sup>e</sup> ANNÉE: 4 Décembre 1913

N° 49

220, Faub. St-Honoré (8<sup>e</sup>)  
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR:

GUSTAVE TÉRY



**PRINTEMPS**

possède la plus belle collection de

**Tapis d'Orient**

# Briand contre Caillaux

N'est-ce qu'une querelle personnelle ?  
C'est probable ; et c'est fâcheux.

Après avoir unifié le parti socialiste, Briand avait rêvé d'unifier à son profit le parti radical. « Je serai, pensait-il, la tête de ce grand corps amorphe et invertébré. »

Si l'on ne considère que cette absence de vertèbres et cette amorphie, aucun politicien ne semblait plus désigné que Briand pour devenir le grand lama du néo-radicalisme.

Mais il avait compté sans Caillaux qui, n'ayant pas plus de scrupules à renier son passé, lui coupa soudainement l'herbe sous le pied.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que Briand se plaint des procédés de Caillaux. Celui-ci, lorsqu'il était président du conseil, n'avait-il pas mis en branle l'affaire Flachon uniquement pour essayer d'y compromettre Briand, représenté comme un habitué de Boulouris ?

Pour rafraîchir ces souvenirs, il nous suffit

de feuilleter la collection de l'*Oeuvre*, qui disait, par exemple, le 11 janvier 1912 :

Grâce au procès Flachon, Briand ne vient-il pas d'acquérir de nouveaux titres à l'estime de ses collègues?

Car, aux yeux de nos Honorables, il n'y a qu'un homme qui sorte diminué du dernier scandale : c'est Caillaux.

Il ne s'agit pas de savoir, en effet, s'il est vrai que Flachon et quelques ministrables de ses amis ont abusé de trois cents petites filles. Cela n'a pas la moindre importance. Tout ce que voient nos Q.-M., c'est qu'on a osé toucher au directeur du journal que Briand dirigeait hier ; c'est qu'on a failli mettre en cause quelques-uns d'entre eux, et que Caillaux a laissé faire, s'il n'a pas été l'instigateur des poursuites. Mauvaise note pour le président du conseil : il manque à la règle de solidarité professionnelle, de complicité dans le cambriolage de la France. Faire arrêter un bandit de la bande sous prétexte qu'il a commis un crime, non, vraiment ça ne se fait pas ; et vous entendrez couramment, dans la salle des Pas-Perdus, le monsieur qui a du tact vous dire avec une moue dégoûtée qu'après les jeux innocents de Boulouris, en commettant aux juges correctionnels le soin de distribuer les gages, Caillaux a manqué à tous les principes de la civilité puérile et parlementaire. Car sachez-le bien : lorsqu'un représentant du peuple daigne faire joujou avec une enfant du peuple, il ne s'agit pas de savoir si l'enfant du peuple est mineure, il s'agit de savoir si le représentant du peuple fait partie de la majorité.

Ce qui est particulièrement immonde, paraît-il, ce n'est point que les victimes de ces dégoûtantes flachonneries aient pour la plupart entre huit et onze ans ; ce qui est immonde, c'est que Caillaux ait voulu atteindre Briand à travers Flachon.

Flachon n'ayant pas rendu, Caillaux appelle Saint-Evremond à la rescousse. Car, sans doute, on ne s'attendait guère à voir Saint-

Eyremond en cette affaire, mais il y est bien. Ecoutez Caillaux discourir au banquet du parti radical :

C'est la réflexion que je me suis faite en lisant cette maxime de Saint-Evremond : « La République romaine fut virtuellement perdue le jour où elle fut servie par un autre esprit que celui de la République. » En effet, quand le butin des conquêtes eut fait succéder à la rudesse native les amollissements du luxe, quand le zèle des citoyens pour la République eut fait place à la complaisance de la foule pour les endormeurs qui n'étaient d'aucun parti, parce qu'ils voulaient les subjuguer tous (*Longues acclamations*), quand les luttes de principe eurent été remplacées par des conflits de personnes et de clientèles, la République romaine ne fut plus qu'un grand corps sans âme.

Il est évident, et personne n'a pu s'y tromper, que la maxime de Saint-Evremond et les « longues acclamations » qui en accueillirent le commentaire, étaient dirigées contre Briand « l'endormeur ».

Briand regimbe.

— Endormeur, peut-être, mais pas endormi !

Et il ajoute finement :

— Ma main est toute petite, mais elle sait rendre les coups ; elle frappe fort.

S'il faut en croire les journaux, c'est le 14 décembre à Saint-Etienne que la petite main va frapper fort. Mais n'en croyons pas les journaux. D'ici là, de bons amis communs auront eu le temps d'intervenir pour réconcilier les deux anciens présidents dans « l'intérêt supérieur de la République ».

Quel dommage ! Caillaux exécuté par Briand, ce serait un joli spectacle. Et il est certain que Briand, s'il veut s'en donner la peine, aura

beau jeu pour se défendre en attaquant Un couplet sur l'abandon du Congo à l'Allemagne serait d'un effet aussi sûr que facile, — sans compter que la personne même de Caillaux prête à toutes les ironies.

Il faut vraiment, en effet, que l'on ait perdu chez nous le sens du comique pour que mille Français — ils étaient, à vrai dire, radicaux-socialistes — aient pu entendre sans pouffer le richissime Caillaux, président du Conseil d'administration du Crédit foncier argentin et du Crédit foncier égyptien, s'écrier magnifiquement :

La vérité, messieurs, que j'ai dite il y a deux jours à la tribune de la Chambre, et que je répéterai sans me lasser, c'est que nous nous heurtons à la résistance aveugle des classes favorisées de la fortune, c'est que nous rencontrons la coalition de tous les égoïsmes. Contre les mauvaises raisons, les fausses pudeurs, les vains prétextes qu'on allègue pour défendre un statut de privilège, nous luttons et nous lutterons au Parlement et dans le Pays au nom de la justice...

Et le même Caillaux-Congo, cousu d'or, gavé d'or par toutes les Sociétés financières, reproche avec grandiloquence aux « citoyens enfermés dans le cercle étroit de leurs préoccupations égoïstes » de n'avoir plus ces « communautés d'idéal qui sont l'armature morale des démocraties ».

A défaut d'« armature morale », Caillaux va sans doute offrir à la démocratie une belle ossature d'os à moelle. « Faites comme moi, dit-il, à ses suiveurs, enrichissez-vous ! Après les curés, la curée ! »

Nous assistons à un développement prodigieux

de l'activité industrielle, commerciale et financière. Que les citoyens soient attentifs à ce grand mouvement de richesse, que tous veuillent collaborer à l'effort et avoir part au bénéfice, rien de plus normal, rien de plus nécessaire...

Bon apôtre !

Personne ne lui ayant crié : « Quelle est ta part de bénéfices en Egypte et en Argentine ? » Caillaux poursuit, chattemite :

Le danger, c'est que les affaires remplaçant aujourd'hui un peu à tous les degrés le métier (*quel métier ?*) la démocratie française ne se laisse absorber par le souci exclusif de l'intérêt matériel...

Et ce borborygme de ventre doré s'achève par un renvoi à Briand :

Ceux qui prêchent l'apaisement, la concorde nationale, l'union politique de tous les Français préparent l'aveulement des caractères paresseusement tournés vers la recherche exclusive du bien-être égoïste.

Alors, quoi ? Pour être un pur radical-socialiste, il faut prêcher la désunion des Français, la discorde nationale, la guerre civile ? Nous nous en doutions un peu, mais on ne soupçonnait point qu'un ancien président du conseil fût assez cynique ou assez maladroit pour le proclamer.

Ah ! si Briand voulait, quelle réplique !

Mais, soyez tranquilles, Briand ne voudra pas.

Il a beau se fâcher parce qu'on le traite d'« endormeur » ; ce n'est pas encore à lui que nous devrons la politique du Réveil.

GUSTAVE TÉRY.

## Les bons comptes...

Il y a, à la Chambre des députés, un homme juste. Il se nomme Emmanuel Brousse.

M. Emmanuel Brousse vient de passer au crible les comptes du Ministère de l'agriculture. Il y a découvert artifice et gabegie. Avec une fermeté vertueuse, il a dénoncé les irrégularités surprises. Il en a nommé les auteurs et les bénéficiaires.

Voulez-vous quelques exemples ?

Le personnel du cabinet dispose d'un crédit annuel de 16.800 francs. Il n'en a pas moins touché, en quatre années, 60.009 fr. 91, 70.655 fr. 29, 68.086 fr. 76 et 76.673 fr. 82. Il a suffi pour cela de corser le traitement régulier de ces messieurs de 4.000 francs de « frais de voitures », d'une dizaine de mille francs de « frais de missions », de 5.000 francs de « travaux supplémentaires » et de 9.000 francs de gratifications ». MM. Ringeisen, Raynal, Dop, Ribet et quelques autres se sont partagé cette assiette au beurre. M. Raynal, qui n'avait aucun titre, ni compétence particulière, a vu son traitement s'élever brusquement de 916 fr. 66 à 5.500 puis à 7.062 fr. 43. Il a cumulé des fonctions de chef de cabinet avec celles de « vérificateur des sociétés de courses ». Il est vrai qu'il n'a jamais rien vérifié, si ce n'est l'exacititude de l'adage :

L'amitié d'un ministre est un bienfait des dieux.

M. Ribet, et un certain M. Bironneau, ont pareillement, d'abord été introduits au cabinet

du ministre, puis nommés dans le ministère à un emploi qu'ils n'ont pas occupé, mais dont ils ont, bien entendu, touché le traitement.

Pendant onze ans il a existé un « inspecteur général de l'enseignement de la pisciculture ». En dépit de minutieuses recherches il a été impossible de retrouver une seule trace des inspections effectuées ni des résultats obtenus par les divers titulaires de ce haut poste. L'emploi a fini par être supprimé — après avoir coûté près de 100.000 francs.

Mais on n'a pas supprimé l'inspecteur général de la répression des fraudes, ni l'inspecteur général des laboratoires, ni l'inspecteur des services administratifs. Le ministère n'a pourtant pu indiquer à M. Brousse, aucune inspection accomplie par ces heureux fonctionnaires.

Soixante-treize agents de l'administration ont reçu, en un an, 78.425 francs d'indemnités pour « travaux supplémentaires ». Mais « afin d'éviter des dépenses d'éclairage et de chauffage », on a permis à ces agents d'exécuter ces travaux supplémentaires *pendant les heures de séance régulière* !

Une augmentation de 64.000 francs a été votée par le Parlement dans le but d'améliorer les petits traitements. Elle a servi :

a) à l'augmentation du directeur des haras pour .....	6.000 fr.
b) à l'augmentation des quatre directeurs pour $3.000 \times 4 =$ .....	12.000 »
c) à l'augmentation de trois sous-directeurs .....	6.000 »
d) à la nomination de quatre conservateurs .....	8.000 »
Total .....	32.000 »

Le reste a été distribué par 1.000 et par

500 francs... aux chefs et aux sous-chefs de bureau...

Sur 44.459 fr. 54 alloués comme frais de missions à différents privilégiés, 40.070 francs ont été donnés sous forme d'allocation forfaitaire, avec dispense de justification d'emploi.

Hélas! le réquisitoire de M. Emmanuel Brousse ne comprend pas moins de 362 pages dont chacune apporte quelque fait édifiant. Il faudrait tout reproduire. Il y a entre autres l'inénarrable chapitre consacré aux « subventions et souscriptions ». C'est ainsi que le Ministère de l'agriculture a acheté cent exemplaires des *Cantilènes du bon pauvre*, par M. Auguste Gaud, « homme de lettres à Beauvais ». Ce sont des vers. Voici le début de la première pièce :

La douleur a glacé mes moëlles,  
Les soirs de pourpre ne sont plus  
Où je rêvais sous les étoiles  
Couché dans l'herbe des talus.  
La douleur a glacé mes moëlles,  
Les soirs de pourpre ne sont plus!

Le crédit utilisé figure sous ce titre : « Achat d'ouvrages destinés à donner aux enfants des écoles des leçons d'agriculture. »

Vous conterai-je aussi comment s'opèrent les « recherches sur les maladies de la vigne et des plantations autres que la vigne »? M. Viala, inspecteur général de la viticulture, y procède depuis 1903. Il a touché successivement 1.000 fr. pour étudier la phtiriose, 4.000 fr. pour dispenser sa sollicitude au pourridié et à l'anthracnose du platane, 14.000 fr. pour installer un laboratoire, 13.000 fr. pour je ne sais plus quoi... Bref, en neuf ans, M. Viala a reçu 53.000 fr. Ce n'est pas trop payer, peut-être, une découverte utile

à la viticulture. M. Brousse a demandé communication des travaux de M. Viala. On lui a répondu par cette simple note :

« L'administration ne possède aucun rapport résumant les recherches effectuées. »

Je vous entendez d'ici. Vous pensez :

— Ce M. Brousse est, assurément, un bien honnête homme. Mais quel scandale il va provoquer là...

— Détrompez-vous. Il n'y aura pas de scandale...

— Quand on connaîtra pourtant par le menu toutes ces... étrangetés...

— On les connaît. Ne vous ai-je pas dit que le rapport de M. Brousse était imprimé et qu'il comprenait 362 pages ?

— Peut-être n'a-t-il pas reçu toute la publicité désirable ?

— Il a été publié par les soins de la Chambre des Députés, dans la collection officielle des documents parlementaires, sous le numéro 2728. Chacun de nos Q. M. en a reçu un exemplaire.

— Alors on a voulu sévir, prendre des sanctions ?..

— Minute. Le rapport de M. Brousse a été présenté « au nom de la commission des comptes définitifs chargée d'examiner les projets de loi portant règlement définitif du budget des exercices 1907, 1908 et 1909. » Comprenez par là que les faits scandaleux qui y sont relatés sont imputables aux années 1907, 1908 et 1909. Or notre République est ainsi organisée que le ministre seul y peut être tenu pour responsable.

Mais qu'est devenu, en 1913, le ministre de l'agriculture de 1909 ?

— Au fait, n'était-ce pas M. Ruau ?

— Vos souvenirs sont exacts. Depuis cette époque il a été interné, comme fou, dans une maison de santé. Le « seul responsable » est devenu irresponsable par la décision même des médecins aliénistes.

— Votre M. Brousse et sa commission des comptes définitifs n'auraient-ils pas mieux fait, en conséquence, d'apurer le budget de l'année dernière ? Au moins aurait-on trouvé quelqu'un à qui dire son fait...

— Vous avez une âme simple. Pour obtenir les pièces comptables et les éclaircissements dont il a besoin, à qui pensez-vous que M. Brousse puisse s'adresser ? A l'administration intéressée. Et vous avez la naïveté de croire qu'elle va s'empresser de fournir les documents sur quoi elle sera condamnée ? M. Brousse le constate lui-même, dans sa préface, avec une candeur charmante : « L'administration, dit-il, se soucie peu de venir rendre compte de la manière dont elle a employé les crédits... » Pour qu'une question du rapporteur revienne, avec sa réponse — qui est le plus souvent une réponse évasive — de la rue de Grenelle à la Chambre des Députés, il faut, en moyenne, trois ans. Autant dire que l'on ne commence à voir clair dans les comptes publics que lorsque la prescription morale est intervenue.

— Alors ?

— Alors, si Kant a raison de prétendre que la caractéristique de l'art est d'échapper à l'utilité, les rapports de M. Emmanuel Brousse apparaissent, à la lettre, comme des chefs-d'œuvre de l'art. A leur terme on entrevoyait déjà la destitution, l'amende, l'emprisonnement

et jusqu'à la guillotine des époques héroïques. Ne craignez rien ; ils sont inoffensifs. C'est un divertissement sans portée, un amusement de salon, ou, pour parler proprement, de Chambre...

Et c'est aussi un éclatant hommage rendu aux deux principes essentiels de la Démocratie.

Le premier a été dégagé par Montesquieu. C'est la vertu. Une démocratie se doit à elle-même d'avoir une vertu incorruptible. Elle s'indigne au nom de la Justice, de la Morale et de l'Équité. Elle pourchasse les abus avec une inlassable ferveur.

L'autre fondement du régime républicain, c'est l'indulgence illimitée pour les individus. Du haut en bas de l'échelle la recommandation, la faveur, la camaraderie ou la simple lâcheté les rendent intangibles. Pour rien au monde on ne consentirait à leur faire une peine, même légère. Un blâme agite l'opinion pendant un mois, une révocation équivaut à un coup d'état et une poursuite judiciaire déchaînerait l'émeute.

La commission des comptes définitifs a eu le mérite de le comprendre. Avec une ingéniosité rare elle contente à la fois notre fringale des sévérités théoriques et la veulerie débonnaire de nos mœurs.

Il y a là l'image d'un régime...

---

Pour tout changement d'adresse,  
prière d'envoyer 0 fr. 60 en timbres-poste.

---

# ALLUSIONS

## Aujourd'hui.

Je ne suis pas très sûr d'avoir bien compris quel différend divise la société des gens de lettres ; mais à n'en pas douter, c'est une question de gros sous que posent les réformateurs.

Le délégué de la société, qui doit la représenter devant les tribunaux et défendre ses intérêts, ne serait plus un homme de lettres, mais un homme d'affaires. Tel est le sens de la motion Lévy. Et Séverine l'explique en ces termes :

Un commerçant aurait-il l'idée, pour gérer ses affaires, de prendre un autre commerçant, dans la même partie, vendant le même produit, c'est-à-dire lui faisant concurrence ? Rien que l'énoncé d'une pareille question fait hausser les épaules. Prenez n'importe quelle rue, dans le quartier que vous voudrez, entrez dans chaque magasin, et interviewez là-dessus. Ce sera un éclat de rire.

Bien entendu, pour suivre une pareille discussion, il faut admettre ce postulat que le commerce des Muses est un commerce comme un autre.

On y peut commettre les mêmes fraudes.

C'est ainsi, paraît-il, que le délégué des gens de lettres écrivait à un directeur de journal : « Ne prenez donc pas la copie de X..., prenez la mienne. » Et Séverine ajoute :

Absolument comme le négociant présupposé aurait pu écrire : « Prenez donc mon cirage, mon beurre et mon charbon, très supérieur à celui de l'imbécile qui m'emploie. » L'objet du négoce importe peu : l'abus de confiance est identique.

« L'objet du négoce importe peu... »

Voilà, vraiment, une conception nouvelle de la littérature. Ce n'est pas à dire qu'elle me paraisse fausse, fâcheuse, ou inférieure. Dans un temps où les poètes lyriques fondent des sociétés de secours mutuels et songent à s'assurer une « retraite », comme les autres fonctionnaires, il est tout naturel que les simples prosateurs cherchent à vendre leur prose le plus cher possible.

Je ne sais pas non plus si nous devons aux Juifs cet utilitarisme et ce mercantilisme (M. Lévy pourrait sans doute nous le dire) ; mais il est certain qu'il y a cinquante ans les écrivains ne comparaient pas encore au beurre et au cirage les productions spirituelles.

## Hier.

Ecoutez Renan :

Toujours j'avais songé à écrire ; mais je ne croyais pas que cela pût rapporter un sou. Quel

fut mon étonnement le jour où je vis entrer dans ma mansarde un homme à la physionomie intelligente et agréable, qui me fit compliment sur quelques articles que j'avais publiés et m'offrit de les réunir en volumes ! Un papier timbré qu'il avait apporté stipulait des conditions qui me paraissent étonnamment généreuses ; si bien que, quand il me demanda si je voulais que tous les écrits que je ferais à l'avenir fussent compris dans le même contrat, je consentis. Il me vint un moment l'idée de faire quelques observations ; mais la vue du timbre m'interdit : l'idée que cette belle feuille de papier serait perdue m'arrêta...

Savez-vous comment s'appelait cet éditeur « à la physionomie intelligente et agréable » ? Il avait nom Lévy. — Encore ! — Oui, déjà.

Au surplus, Renan n'eut jamais à se plaindre de cet israélite, qui, dit-il, « avait dû être créé par un décret spécial de la Providence » pour vendre ses livres.

M. Michel Lévy et moi n'eûmes ensemble que des rapports excellents. Plus tard, il me fit remarquer que le contrat qu'il m'avait présenté n'était pas assez avantageux pour moi, et il en substitua un autre plus large encore...

Admirable temps où les Juifs eux-mêmes étaient désintéressés !

Après cela, observe Renan avec une malice de « goy » qui n'est pas toujours dans la lune — ou dans Sirius, après cela, on me dit que je ne lui ai pas fait faire de mauvaises affaires...

Faut-il regretter ce temps-là, ou voir au

contraire un progrès dans les mœurs nouvelles de notre république des lettres ?

### Demain.

On déplore assez souvent la décadence ou la disparition de la critique littéraire en général, et de la critique dramatique en particulier. A vrai dire, la critique ne disparaît pas plus que la littérature ; elle a pris seulement, elle aussi, une autre forme, plus moderne, et dans un seul exemplaire du *Figaro*, le numéro de lundi, je cueille plusieurs échantillons de la nouvelle manière :

Les plus grands succès de comédie des Variétés n'ont jamais réalisé de plus belles recettes que celles de l'*Institut de Beauté*, et l'amusante pièce de M. Alfred Capus qui excite la curiosité de tous les Parisiens depuis deux semaines a déjà fait encaisser plus de cent mille francs depuis la première représentation, à l'heureux théâtre du boulevard.

C'est un gros succès non seulement pour l'admirable écrivain qui a semé en prodigue les traits délicieux, etc.

Cette note est parue en première page, cinquième colonne. Comme elle aurait pu échapper à quelques lecteurs distraits, elle est reproduite mot à mot en sixième page, première colonne :

Les plus grands succès de comédie des Variétés n'ont jamais réalisé de plus belles recettes que celles de l'*Institut de Beauté*... Encaisser... cent mille francs...

Il y a pourtant une différence : c'est qu'en première page les trois mots *cent mille francs* sont en italiques. En sixième page, ils ne sont qu'en « romain ». Le proté a réfléchi probablement que le chiffre était assez gros pour n'avoir pas besoin d'être souligné.

Ah ! quelle réponse victorieuse à M. Blum ! « Vous prétendez, M. Blum, que mes pièces ne valent pas grand'chose ? Oui, c'est l'opinion de la critique juive. Mais voici celle de la critique française : plus de cent mille francs en deux semaines ! »

C'est comme *Rachel*, à l'Odéon. Le même *Figaro* nous informe le même jour (sixième page, première colonne) que :

La curieuse pièce de M. Grillet vient de réaliser en quarante-huit heures les plus fortes recettes encaissées jusqu'à présent sur la rive gauche.

Ça fait combien ? M. Antoine n'a pas compté. Ce n'est pas comme M. Poirier, qui nous offre à la troisième colonne cet aperçu particulièrement ingénieux et suggestif :

Les recettes des trois premiers samedis du *Veau d'or*, au théâtre Léon-Poirier (15, avenue Montaigne), ont suivi la progression suivante :

15 novembre.....	4.031 francs
22 novembre .....	4.759 —
29 novembre .....	5.242 —

Cette montée constante témoigne, mieux que tout commentaire...

Mieux que tout commentaire ? Mais oui, voilà l'argument sans réplique, la preuve

décisive, irréfutable que mon veau est bien en or.

Tout ce qu'il est permis de se demander, et on se le demande sans trop d'inquiétude, c'est si cette « montée constante » va continuer longtemps, car, pour peu qu'elle soit en effet « constante », la recette de la centième représentation ne sera pas loin d'atteindre le coquet total de 55.000 francs ! Ce n'est pas pour rien que le théâtre de M. Poirier est pourvu d'un ascenseur...

Telles sont les notes critiques, que nos directeurs de théâtres font passer tous les jours dans les feuilles, et le jour est proche où leurs spectacles ne méritent pas d'autres « commentaires ». Mais si ces honorables commerçants sont tellement satisfaits de leurs bénéfices, pourquoi diable se plaignent-ils si rageusement de la concurrence du cinématographe ?

### La bonne règle.

Ne voyez d'ailleurs, dans ces remarques innocentes, rien qui ressemble à une intention de satire. Nous constatons simplement une différence des temps, et des mœurs. L'idéalisme, le désintéressement, le culte de la pensée ne sont plus que de vieilles balançoires. Et Renan lui-même n'y voyait déjà que d'« amers contresens » :

Je croirais duper les jeunes gens, avouait-il, en leur disant de faire de même... L'idée que le noble

est celui qui ne gagne pas d'argent, et que toute exploitation commerciale ou industrielle, quelque honnête qu'elle soit, ravale celui qui l'exerce et l'empêche d'être du premier cercle humain, cette idée s'en va de jour en jour... Tirer de soi toute la mouture qu'on en peut tirer, voilà ce qui devient la règle du monde.

Le « premier cercle humain », aujourd'hui, c'est la corbeille de la Bourse.



Ce qui n'empêche pas *l'Institut de Beauté* d'être une pièce charmante. Je ne l'ai pas encore vue, mais j'en suis très sûr. Comme je suis sûr, en lisant le *Figaro* tous les lundis, qu'Alfred Capus est le plus fin chroniqueur de ce temps.

G. T.

~~~~~  
**L'ŒUVRE** dit tout ce que ne disent pas les autres.

**L'ŒUVRE** est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

**L'ŒUVRE** ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

**L'ŒUVRE** est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

~~~~~

---

---

## LES MYSTÈRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE

(Suite.)



**Syndics et Liquidateurs**  
sont au-dessus des Lois.

Cette histoire que j'ai entrepris de conter, d'une liquidation de faillite, me vaut bien des encouragements — à côté de quelques menaces.

Les menaces viennent de ceux à qui l'état de choses actuel profite ; les encouragements, de ceux qui en ont pâti. Les premiers ne m'intéressent pas ; aux autres je promets de dénoncer ici les abus de la justice consulaire, et d'en poursuivre la répression par tous les moyens. Déjà deux députés — un socialiste et un réactionnaire, car les radicaux ont d'autres chats à fouetter — m'ont proposé de porter la question devant le parlement ; il faudra certainement en arriver là.

Mais d'abord, je dois terminer l'histoire de la faillite de *Paris-Journal*, liquidée par M. le syndic Gaubert.

J'ai dit comment les deux contrôleurs de cette faillite n'avaient rien pu contrôler. Du moins ont-ils adressé de véhémentes protestations à « Qui-de-droit ». Qu'en est-il advenu ? Ici encore je dois revenir à mon jeune clerc, celui-là qui, chez M. le syndic Gaubert, avait mission de répondre à tous et pour tout au nom du « patron » toujours invisible.

Donc ce clerc, à deux camarades qui lui mani-

festiaient leur surprise de certaines irrégularités, répondit :

« Nous faisons ce que nous voulons ; vous pouvez, de votre côté, faire ce qu'il vous plaît. Mais je vous préviens que toutes vos plaintes nous seront envoyées, que nous y répondrons à notre guise et qu'ensuite elles seront classées sans suite. Cela se fait automatiquement. Le président de la République lui-même n'y changerait rien ! »

La personnalité du président de la République n'avait certes rien à faire en l'occurrence. Si le clerc de M. Gaubert a cru devoir l'évoquer, ce fut pour mieux concrétiser sa pensée, qui était que les liquidateurs et syndics de faillite sont au-dessus des lois.

De fait, les plaintes des deux contrôleurs de la faillite n'eurent aucune suite. Au secrétariat général de la présidence du tribunal de commerce, on se chargea d'arranger les choses « en famille ». Car si beaucoup de cabinets de liquidateurs sont des officines où tout se liquide à l'amiable, le secrétariat de la présidence du tribunal de commerce est l'officine centrale où s'effectuent les opérations les plus délicates. Aussi bien, certains fonctionnaires attachés à ce « service » disent-ils à tout venant qu'ils ne changeraient pas leur situation pour celle de ministre ; sans doute ne l'entendent-ils pas au point de vue honorifique, mais au point de vue « honoraires ».

Cependant la liquidation de la faillite de *Paris-Journal* bifurquait. M. Colombani avait, le 12 septembre, fait appel ; et dès le 16, il convoquait ses rédacteurs à une réunion chez M. Lévy, banquier, 60, rue de Provence. Il s'agissait, disait la lettre de convocation, « de nous entendre d'un commun accord sur votre créance. » La réunion eut lieu. M. Colombani discuta les créances de ses anciens rédacteurs et les admit finalement pour des sommes qui figurent sur des pièces authentiques. Le 28 septembre, un à-compte du quart environ fut

versé sur ces créances par M. Lévy qui s'engagea par écrit — j'ai l'original de l'engagement — à payer le solde au 10 octobre. Mais, ce jour-là, M. Lévy ne paya point ; il dit n'avoir pas de provision. Pourtant, une somme suffisante lui avait été remise pour payer les rédacteurs.

Quelle était la cause de ce contre-temps ?



Peut-être en trouverais-je une explication dans un rapport adressé le 21 octobre 1912 par mes confrères, aux diverses associations de presse. Il est dit dans ce rapport que, le 31 juillet, *Paris-Journal* avait été vendu — simple formalité — à M. Joubert pour 80.100 francs, mais qu'au moment même de la vente, M. Gaubert avait déclaré aux délégués des rédacteurs-créanciers : « Tout l'actif est absorbé : 1<sup>o</sup> par le nantissement de M. Joubert ; 2<sup>o</sup> par les frais que celui-ci a faits pour l'exploitation intérimaire ; 3<sup>o</sup> par les frais de justice. Il ne reste donc rien pour les rédacteurs ni pour les employés. » Dans ce même rapport il est relaté que M. Lévy offrit 30 francs à un rédacteur moyennant quitus des 600 francs qui lui restaient dûs. Ce rédacteur, bien qu'il en fût réduit à l'asile de nuit, refusa. Enfin il est encore parlé dans ce rapport de menaces de M. Gaubert, de tractations étranges qui se déroulaient à côté de la liquidation, etc.

Entre temps, et comme il fallait donner un semblant de satisfaction au code, une formalité essentielle s'accomplissait. Le 25 octobre, les créanciers étaient convoqués pour la séance d'affirmation. Si vous avez une après-midi à perdre, allez au tribunal de commerce voir une de ces séances. Il y a là un juge commissaire qui ne sait rien de l'affaire et qui lit docilement ce que lui a remis le syndic ; il y a le syndic qui veille à ce que tout se passe comme il l'a préalablement réglé ; il y a les créanciers qui n'ont le droit de rien dire et à qui, du reste, on ne demande rien. De sorte qu'après avoir

baragouiné quelques mots, énoncé quelques chiffres incompréhensibles, la clôture de la faillite est prononcée, le procès-verbal rédigé d'avance par le liquidateur arrêté. Et le tour est joué! Il n'y a plus rien à faire, pour ceux qui ont été roulés, qu'à plaider, c'est-à-dire à engager des frais, perdre du temps, et cela *sans aucune chance de succès*, étant donné que la justice consulaire, en matière de faillite, est rendue par les syndics eux-mêmes.

Mes camarades, toutefois, se méfiaient. Lorsqu'ils virent côté à côté, au premier banc, M. Gaubert et M. Lévy échanger amicalement des petits papiers, tandis que le greffier lisait des choses incohérentes, ils protestèrent bruyamment. Si bien que le juge-commissaire — c'était alors M. Bardot — comprenant que quelque chose d'anormal se passait, leva la séance *sans clore le procès-verbal d'affirmations*. Cela se passait, ai-je dit, le 25 octobre 1912. Aujourd'hui, fin 1913, ledit procès-verbal *n'est pas clos encore*; nul n'en parle plus!

Voilà donc avec quel sérieux sont traitées les affaires au tribunal de commerce! Si mes confrères s'étaient laissés intimider, ils étaient bouclés, roulés, évincés; on leur jetait quelques pièces de vingt sous, et tout était dit, *sans appel*. C'est l'ordinaire cuisine du lieu. Avis à tous les plaideurs qui se trouvent dans le même cas : qu'ils demandent, qu'ils exigent l'application stricte de la loi, sans cesse tournée, violée par les syndics, à l'insu — j'en ai la conviction — des juges consulaires qui ignorent tout du code de commerce.

Cette séance de « justice » avait ouvert les yeux à mes camarades; ils avaient vu le piège où on les attirait. Indignés, ils résolurent de résister et signèrent tout aussitôt une déclaration où il est dit notamment que « conscients de leur dignité et de leurs devoirs professionnels, ils s'engagent sur l'honneur, à ne point séparer leurs intérêts moraux et matériels dans la liquidation de la faillite de *Paris-Journal* et à faire, jusqu'au bout, acte de soli-

darité. » Ce document, qui honore notre profession, porte la signature de quatorze confrères. Copie en a été remise à M. le syndic Gaubert qui a estimé que l'engagement n'avait « aucune valeur ». L'honneur? Peuh!...

Les irrégularités s'accumulaient. Nous décidâmes, deux des créanciers et moi, d'aller entretenir de l'affaire M. Reynaud, président de la Chambre de discipline des syndics et liquidateurs. M. Reynaud est un homme droit et plein de sens; il appela M. Gaubert. Vous dire par le détail nos entrevues serait trop long. Ce qui en résulte, c'est l'engagement par M. Gaubert d'accepter le chiffre des créances reconnu par M. Colombani chez M. Lévy, et de le faire sien. Il admit en outre — verbalement — le privilège pour les rédacteurs. C'était tout ce que mes amis demandaient. Enfin justice allait leur être rendue...

Quelle erreur! Il ne fallait pas connaître les ressources de la procédure commerciale, ni la facilité avec laquelle un syndic peut défier le code, pour se faire pareille illusion.

L'appel de M. Colombani n'était pas suspensif de la liquidation; M. Gaubert le considéra néanmoins comme tel. Nous intervîmes pour que cet appel fût jugé régulièrement, car un haut magistrat nous avait indiqué quel piège cachait cette opération. Tout aussitôt l'appel fut abandonné. Vous croyez alors que M. Gaubert se remit à liquider? Pas du tout: il voulait lasser mes confrères; et, bien que le délai accordé aux créanciers pour se faire connaître fût dépassé de plusieurs mois, il déclara vouloir attendre de nouvelles productions dont, sans nul doute, le parquet se préoccupera lorsqu'il vérifiera ce dossier.

Ainsi donc un syndic peut compliquer à sa guise une liquidation, interpréter des comptabilités inexistantes, contester des créances ou en provoquer de nouvelles; il aligne ses chiffres au gré de son caprice ou de certains intérêts, établit des bilans fantaisistes et présente le tout au tribunal

qui l'accepte comme parole d'évangile. Matériellement, aucune vérification n'est possible. Quant au contrôle des créanciers, il est illusoire : le greffe du tribunal de commerce se refuse à communiquer les pièces aux intéressés. Tout au plus, moyennant le paiement d'un droit fixe, indûment perçu, consent-on à leur entr'ouvrir un coin du dossier, mais à condition de ne prendre aucune note!

Huis clos chez le syndic et au greffe, escamotage à l'audience, voilà la justice consulaire. Comment voulez-vous que les pauvres diables de plaideurs puissent s'en tirer ?

PIERRE CIAIS.

#### **Briand « la petite-main ».**

Depuis qu'il est devenu homme du monde, M. Briand s'est aperçu qu'il avait de jolies mains.

Il les soigne, use de pâtes fines, et recourt tous les samedis aux bons offices d'une manucure délicate, que lui a spécialement recommandée la plus charmante sociétaire de la Comédie.

Un jour, comme l'ancien président du Conseil dinait chez une véritable comtesse, celle-ci, qui lit sans doute les romans de Georges Ohnet, s'écria soudain :

— Que vous avez les extrémités aristocratiques !

M. Briand fut flatté de cette naïve surprise, bien qu'elle n'eût peut-être rien de très flatteur, et, depuis lors, il joue de ses mains avec la plus gracieuse coquetterie. Ne vous étonnez plus de le voir si souvent caresser et lisser sa moustache : ce geste familier ne sert qu'à faire valoir le galbe de ses doigts fuselés et la finesse de ses attaches.

Ce souci constant se retrouve dans son éloquence même. Après la grève des cheminots, qu'il était fier d'avoir matée sans coup férir, on entendit le président du Conseil s'écrier à la tribune, les bras étendus :

— Regardez mes mains : pas une goutte de sang !

Il était donc tout naturel que, lundi, à la Chambre, lorsqu'il voulut rivet son clou à Caillaux, son premier mot fût pour observer, avec une feinte modestie, que sa main était « toute petite »...

## **Notre Lévy national**

Et maintenant, qu'est-ce qu'Etienne va faire de tous ces millions ?

Nous savons déjà, par la fameuse histoire des caissons Rimalho, comment il les emploie et comment il n'hésite pas, dans l'intérêt supérieur de la défense nationale, à donner les commandes aux fournisseurs qui demandent le plus cher. Il est évident que plus l'addition monte, plus le pourboire est sérieux.

Ce n'est donc pas le moment de perdre de vue nos marchands de patriotism. On sait que trois grandes sociétés monopolisent chez nous l'industrie de la guerre : le Creusot, les Aciéries de la marine Homécourt, et Châtillon-Commentry, que dirige notre vieille connaissance, le Juif Léon Lévy, le même qui a vendu le canon Deport à la Triplice, le même qui a partie liée avec Krupp et Thyssen pour céder au plus bas prix le minerai de l'Ouenza à la métallurgie allemande. (Au dernier moment, pris de pudeur ou de peur, Schneider du Creusot a tiré son épingle du jeu.)

Or, nos trois grandes sociétés métallurgiques forment un véritable trust sous le nom de *Chambre syndicale des fabricants et constructeurs de matériel de guerre*. Et savez-vous quel est le président de ce syndicat ? C'est toujours notre Lévy.

En sorte que ce bon Juif a deux fins, comme le sabre de Prudhomme : il sert tout ensemble à nous défendre et à nous attaquer. Tantôt il travaille pour la France, tantôt pour la Triplice. Et il travaille bien, puisque la valeur des actions de Châtillon-Commentry a déjà quadruplé...

Les affaires sont dans le marasme ; tout le monde se plaint : il n'y a que le commerce du fer qui marche merveilleusement.

---

---

---

## LES FONCTIONNAIRES CRIENT FAMINE<sup>(1)</sup>

---

# Les employés de chemins de fer

---



Ceux-là ne sont pas tous au service de l'Etat ; mais tous, incontestablement, appartiennent à un service public, et tous se plaignent, depuis les ingénieurs jusqu'aux plus humbles « cheminots » :

Je ne suis pas militaire, étant ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, mais je suis officier de réserve, et comme tel je me rends fort bien compte que la solde actuelle d'un officier est absolument insuffisante. Mais les fonctionnaires civils ? — Je suis aux chemins de fer de l'Etat, j'ai 44 ans et 3 enfants ; mes appointements sont de 4.500 francs ; comparez mon budget à celui d'un capitaine, et voyez si mon cas n'est pas aussi digne d'intérêt.

E. M., ingénieur A. M.

Notons que l'ingénieur qui gagne 4.500 à 44 ans, a débuté à 150 ou 175 francs, à l'âge de 25 ou 26 ans.

Ceux-là, grâce à leurs études spéciales, sont, du reste, des favorisés.

Vous estimatez qu'il manque à un capitaine plus de 200 francs par mois pour joindre les deux bouts ! Que pensez-vous qu'il manquerait à un cheminot, père de deux enfants, et gagnant moins de 140 fr. par mois ?

E., à Asnières.

---

(1) Voir dans les numéros précédents notre enquête sur la situation des officiers, des sous-officiers, des professeurs, des employés des finances, etc.

Voici, du reste, le budget qu'a établi pour nous un aiguilleur de l'Etat, habitant avec ses quatre enfants la banlieue de Paris :

Loyer, 3 pièces seulement . . . . .	Fr. 250	»
Nourriture 6 personnes : 4 fr. par jour.	1.460	»
Contributions . . . . .	44	»
Habillement, chaussures et linge pour toute la famille . . . . .	350	»
Cotisation au syndicat et retenues pour la caisse des Retraites . . . . .	74	»
Etrennes au facteur, concierge . . . . .	5	»
Frais de fournitures scolaires pour 4 enfants (dans la localité il n'y a pas de caisse des écoles) . . . . .	60	»
Bains et coiffeur . . . . .	40	»
	2.283	»
Traitemen 1.350 + 490 =	1.840	»
Déficit. . . . .	443	»

Cet ouvrier se trouve donc en déficit de 443 fr. malgré que je n'ais porté sur le détail ci-dessus que les dépenses absolument indispensables à un ménage ouvrier. Pour récupérer cette somme il faut donc que la femme travaille de son côté, et qu'elle abandonne ses enfants.

Un contribuable écœuré.

Mais l'Etat, ici du moins, semble faire pour ses employés autant — ce n'est pas beaucoup dire — que les autres Compagnies de chemins de fer. Peut-être, s'il donnait l'exemple, ceux des correspondants qui protestent encore auprès de nous auraient-ils satisfaction...

Au Service Central de la Compagnie à laquelle j'appartiens, nous sommes légion ayant de 35 ans à 45 ans et dont le traitement annuel est de 3.000 francs par an, ce qui fait, déduction faite de la retenue de 5 % pour la retraite, exactement : 237 fr. 50 par mois.

Et, avec ces émoluments de famine, qui ne s'augmentent d'aucun supplément, il faut bien

vivre à Paris, entretenir une famille parfois nombreuse, être toujours propre, ne pas porter de vêtement trop élimés et, surtout, ne pas faire de dettes.

Je vous laisse à penser quels prodiges d'économie doit réaliser la ménagère, pour arriver à joindre les deux bouts, et ne pas demander du crédit chez son épicier ou chez son boulanger.

Et cependant, beaucoup d'entre nous, sont licenciés-ès-sciences, licenciés ou docteurs en droit, élèves diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ou de l'Institut Agronomique ou élèves démissionnaires des grandes Ecoles du Gouvernement.

El tout cela pour être des malheureux ronds de cuir sur lesquels il est permis d'exercer sa verve satirique.

Si encore on avait la perspective d'arriver à un poste élevé, d'atteindre un traitement rémunérateur ? Mais le seul espoir est en d'obtenir fin de carrière, au moment où les cheveux sont blanchis et le dos courbé par les ans, les émoluments véritablement fabuleux de 3.600 francs.

C. A.

*Un employé au service commercial de la compagnie P.-L.-M., obligé à cause de sa situation même, de tenir un certain rang, envisage comme suit les dépenses des employés au-dessus de la moyenne, comme les commis principaux des services centraux, sous-chefs, facteurs-chefs, etc.*

Loyer et impôts (3 pièces et une cuisine) <i>il n'y a pas de bonne.....</i>	750 fr.
Nourriture : 4 personnes à 6 fr. 40 par jour $\times$ 365.....	2.336
Habillement du mari, linge et chaussures compris.....	150
Habillement de la femme et des 2 enfants.....	400
Blanchissage : 10 fr. par mois.....	120
Chauffage et éclairage.....	200
Entretien du ménage, linge, vaisselle, assurance.....	200

Scolarité des 2 enfants.....	300
Coiffeur, bains.....	25
Argent de poche pour correspondance ; frais de métro, tramways, étrennes au 1 <sup>er</sup> janvier.....	100
Total.....	4.581 fr.

Or, le traitement d'un employé de la Compagnie P.-L.-M., 40 ans, varie de 2.400 à 3.000 suivant l'âge d'entrée à la Compagnie, suivant les diplômes et surtout suivant le piston.

En prenant la moyenne de 2.700, il manque par conséquent encore pas mal d'argent pour arriver aux 4.500 fr. qu'il faudrait pour vivre sans rien faire d'extra, *ici à Paris*.

Il est évident qu'un agent à 2.400 à St-Florentin, Vergigny ou à Langogne bouclera mieux son budget que son collègue de Paris. Voilà pourquoi je réclame en faveur des employés du P.-L.-M. travaillant à Paris.

Même à la limite d'âge, nous ne gagnons pas les 4.500 qu'il nous faudrait à 40 ans pour vivre et élever notre famille. Le maximum est en effet de 3.600 fr.

J'ai omis de vous dire cependant que la Compagnie P.-L.-M. alloue une indemnité de résidence; 400 francs, jusqu'à 1.800 d'appontements. Cette indemnité d'ailleurs va en décroissant pour se réduire à zéro lorsque les appontement atteignent le chiffre colossal de 2.700, c'est-à-dire vers 40 ans, juste au moment où les charges de famille battent leur plein en général.

Nous ne sommes pas exigeants cependant. Nous demandons qu'à Paris, le traitement des employés puisse s'élever au maximum de 4.500 et que, comme cela existe sur le réseau de l'Etat, notre Compagnie nous accorde 600 francs d'indemnité de résidence.

F. A.

#### *Même note pour la Compagnie de l'Est.*

J'ai 31 ans. A ma sortie du régiment, en 1907, après trois années de service militaire, muni d'une

bonne instruction primaire, j'ai dû accepter un emploi d'homme d'équipe en attendant un examen qui me permettrait de postuler pour un emploi aux écritures. Aujourd'hui, c'est-à-dire au commencement de ma septième année de présence à la Compagnie, après avoir passé avec succès exactement 9 examens, je suis arrivé au poste le plus envié dans une Compagnie de chemin de fer, c'est-à-dire au service central à Paris (traitements 2.000 fr.). Notez que je ne suis pas encore commissionné et que je serai encore deux ans sans avoir d'augmentation.

Dans la localité où j'habite il y a 800 employés de chemins de fer dont une bonne moitié ont un traitement variant entre 1.680 et 1.700 francs. Je ne vous donne pas par mon exemple un cas intéressant puisque je n'ai pas d'enfants; seulement je me demande comment font ceux qui en ont.

Voici le détail des 2.000 francs :

Loyer (petite banlieue).....	300 fr.
Contributions et prestations.....	400
Nourriture : 2 personnes (1.50 par pers.) .....	1.095
Habillement pour l'homme.....	120
Habillement pour la femme.....	120
Savon .....	10
Chauffage, éclairage.....	75
Obligatoire : Cotisation 5 % retraite....	100
— Cotisation 1% prévoyance.	20
Médecin, médicaments pour la femme.	90
Assurance, incendie et remplacement pour mobilier.....	20
Etrennes obligatoires.....	10
	2.000 fr.

Au cas où l'on voudrait contester le nombre d'examens, en voici le détail :

1<sup>o</sup> Aussitôt ma demande parvenue à Paris, examen par un inspecteur détaché de la garnison où j'étais.

2<sup>o</sup> Le jour de mon entrée à la Compagnie, examen à l'inspection générale.

3<sup>o</sup> Examen d'entrée à la gare où j'ai commencé mon service.

4<sup>o</sup> Examen préparatoire (gare) pour postuler à l'examen d'employé aux écritures.

5<sup>o</sup> Examen d'employé aux écritures (passé avec succès); nomination dix-huit mois après.

6<sup>o</sup> Examen dit n° 2 pour être commissionné (passé avec succès).

7<sup>o</sup> Examen préparatoire (gare) pour subir l'examen du service central.

8<sup>o</sup> Examen service central (écrit).

9<sup>o</sup> Examen service central (oral).

X. Employé au service central; Compagnie de l'Est,  
à Paris.

Savez-vous, Monsieur, combien gagne un employé de chemins de fer à Paris et vous êtes-vous demandé comment peuvent arriver « à boucler leur budget » des hommes qui gagnent une moyenne de 4 fr. 50 à 5 fr. par jour ?

Les employés de chemins de fer, en dehors des risques qu'ils courrent et des services qu'ils rendent en temps de paix, ne seraient-ils pas appelés à rendre pour le moins de gros services en cas de mobilisation, eux aussi ?

Voulez-vous un exemple? Je suis entré, à la suite d'un concours, à la Compagnie de l'Est, il y a cinq ans comme employé aux écritures; je fais mon travail avec zèle, je n'ai jamais eu du reste la moindre punition, la moindre réprimande et « j'ai un bon piston »; et bien je gagne aujourd'hui, à 32 ans, 1.850 fr. par an et, devant laisser 9 % pour mes retenues, je touche exactement par mois 140 fr. 30.

Or voici ce que je dépense :

Loyer, 3 pièces.....	460 fr.
Nourriture : 4 personnes, 1 femme, 2 enfants, 5 et 7 ans, 4 fr. par jour.....	1.440
Entretien, habillement, linge.....	250

Blanchissage : 10 fr. par mois .....	120
Chauffage, éclairage.....	110
Achat ou remplacement d'objets mobiliers	100
École de mes 2 enfants qui fréquentent l'école des frères 10 fr. par mois.....	120
Coiffeur, bain, étrennes.....	20
Total.....	2.620 fr.

Je dois donc trouver environ 100 fr. par mois, et encore à condition de ne jamais profiter des permis que me donne généreusement la Compagnie, car pour se promener il faut bien un peu d'argent, — à condition encore de ne jamais acheter une friandise à mes enfants, de me priver de tabac et de bien des choses cependant utiles.

Croyez-vous, Monsieur, qu'il serait sans intérêt de s'occuper un petit peu des cheminots, que leur cause n'en vaut pas une autre et qu'un homme d'équipe qui gagne 126 fr. 40 par mois, et qui est chargé de famille, n'est pas digne d'un peu de pitié ?

UN CHEMINOT.

#### *Les Publications artistiques P.-L.-M. Agenda P.-L.-M. 1914.*

L'agenda P.-L.-M. pour 1914 vient de paraître. Véritable publication de luxe, cet agenda contient, à côté de nombreux articles et nouvelles des plus intéressants, d'illustrations en simili-gravure et de dessins humoristiques, douze forts beaux hors-texte en couleurs, merveilleuses reproductions de compositions inédites représentant quelques-uns des sites admirables auxquels conduit le réseau P.-L.-M.

L'agenda P.-L.-M. est en vente, au prix de 1 fr. 50 à la gare de Paris-Lyon (bureau de renseignements et bibliothèques), dans les bureaux-succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M., au rayon de la papeterie des Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries-Lafayette, des Trois-Quartiers, etc. ... à Paris.

L'agenda P.-L.-M. est aussi envoyé à domicile, sur demande adressée au Service de la publicité de la Cie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 fr. 25 (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 2 fr. 50 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.

## BULLETIN

Le marché s'est montré souvent lourd durant la dernière huitaine, comme il fallait, d'ailleurs, s'y attendre en présence des quelques divergences d'opinion qui se sont manifestées lors de la discussion des conditions dans lesquelles devrait être offert le grand emprunt national et les immunités qui devraient ou non lui être concédées.

Le 3 % ancien a, fatallement, subi des réalisations des porteurs qui se font des disponibilités pour prendre part à la prochaine émission de la nouvelle Rente, laquelle devra, pour être sûrement bien accueillie, présenter, par comparaison avec l'ancienne, quelques avantages. Ce recul est évidemment moins alarmant que s'il s'agissait d'arbitrages de 3 % Français en faveur de Rentes étrangères, mais il n'en est pas moins regrettable, puisqu'il obligera à émettre le nouvel emprunt à un prix peut-être un peu inférieur à celui que l'on se proposait d'abord, et qui, vu les bas cours du 3 % actuel, était déjà faible.

En ce qui touche la situation politique à l'extérieur, elle ne se modifie pas sensiblement : on a, toutefois, annoncé l'aboutissement des négociations turco-serbes, mais il était attendu depuis si longtemps que l'événement n'a pas eu de répercussion appréciable dans la tenue générale du marché, quant à ce qui se passe au Mexique il est difficile de s'en faire une idée exacte pour cette raison que les nouvelles qui parviennent sont contradictoires : Ce qui paraît assez vraisemblable c'est que certaines entreprises pétrolières au Mexique seraient menacées pour n'avoir pas voulu accepter l'impôt qu'on voulait leur appliquer, ajoutons qu'aux États-Unis on se montre cependant, en dernier lieu, plus optimiste.

La situation monétaire est plutôt satisfaisante. La Banque d'Autriche-Hongrie vient d'abaisser, il y a quelques jours, le taux de l'escompte de 6 à 5 1/2 %. A la Reichsbank, on constate une amélioration notable et l'encaisse-or dépasse sensiblement le chiffre de l'an der-

nier à pareille époque. En Angleterre l'encaisse métallique est forte et, pour la dernière huitaine, elle a augmenté de près de £. 590.000 : la proportion de la réserve aux engagements est de près de 54 %, un peu plus faible qu'au précédent bilan hebdomadaire.

D'après les plus récentes nouvelles, les dispositions du marché de Saint-Pétersbourg ne sont pas aussi satisfaisantes, qu'on pouvait le souhaiter; l'argent y demeure assez cher et l'activité des transactions est bien faible. Cette place subit le contre-coup des excès spéculatifs qui s'y commirent dans le courant de l'année : il en va toujours ainsi mais l'on doit tenir compte, sur le marché parisien, de la répercussion possible sur le groupe intéressé.

## Communiqués.

### Électricité et Gaz du Nord.

#### Augmentation du Capital

Messieurs les Actionnaires et Porteurs de Parts bénéficiaires sont informés qu'en vertu de l'article 5 des statuts, le Conseil d'administration a décidé de porter le capital social de 24 à 35 millions de francs, par l'émission de 40.000 actions nouvelles, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1913.

Les actionnaires et porteurs de parts pourront souscrire à titre réductible : Une action nouvelle pour cinq anciennes; Deux actions nouvelles pour une part bénéficiaire.

Un Syndicat de garantie a été constitué qui s'est engagé à souscrire, aux mêmes conditions, les titres qui ne seraient pas réclamés par les actionnaires et porteurs de parts.

Prix d'Émission : Fr. 355 par action de Fr. 250, payables : En souscrivant, du 25 Nov. au 8 Déc. 1913 Fr. 167 50, le 6 Janvier 1914 : 187 50.

Les Souscriptions seront reçues du 25 Novembre au 8 Décembre Au Crédit Lyonnais; à la Société Générale; à la Banque de Paris et des Pays-Bas; chez MM. Benard et Jarislowsky, 19, rue Scribe.

La publication de la notice a été faite au Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières du 24 novembre 1913.

---

---

Le Ministère de la Guerre n'achète pas les automobiles indispensables pour le transport des munitions, des vivres. Il attend que les industriels paient, entretiennent, rajeunissent, mettent à la mode le matériel indispensable à l'armée.

Cette méthode économique lui fut suggérée, jadis, par l'Automobile Club de France. Mais il faut savoir comment elle est appliquée.

L'Etat offre une prime : 6.000 francs par véhicule, à tout acheteur du modèle type militaire pouvant porter trois tonnes.

La somme est coquette. Cependant une partie des crédits reste sans emploi. L'argent n'est pas réclamé.

Pourquoi les industriels renoncent-ils à toucher les primes ?

Parce que c'est une économie pour eux. Les formalités voulues par M. Lebureau entraînent des pertes d'argent et des dépenses trop fortes. M. Lebureau fait des siennes.

Il manque donc les deux tiers des camions automobiles.

THOMAS.

---

---

## PETITE POSTE

Cinquante centimes la demi-ligne. Payable par mandat-poste.  
Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 10 demi-lignes.  
La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

### COMPTABILITÉ

Chef de service grande Banque officielle en retraite, très actif, demande Comptabilités, Contrôles, Inspections, donnerait leçon de comptabilité et ferait passer examens — ou travaux prenant 3 ou 4 heures par jour, analogues.

### CARROSSERIE

Landaulet, conduite intérieure, 2 places, strapontin, spider. Visible 40, avenue de Suffren, au garage.

Il est possible d'avoir, dans une maison élégante, 3 appartements à l'étage, escalier luxueux, grande salle à manger, cuisine, chambre à coucher et même salle de bain, pour 5 à 600 francs par an, à bail. Un tel immeuble rapporte trois ou quatre fois plus que du trois pour cent de Rente d'Etat.

Sera à vendre en Janvier probablement.

S'adresser à M. Gaston Laurent, architecte, 27, rue Vaneau, le lundi de 9 à 11 h.

M. Laporte, abonné de l'Œuvre, possède à Migennes et gare de Laroche, près Chablis, une cave et des bons crus, de quoi satisfaire le palais délicat de gourmets. Il a des Chambertin, des Pommard, des Corton, des Musigny, des Clos Vougeot. Faites venir quelque bonne bouteille pour fêter Noël. Ecrivez-lui, d'avance : « Que me conseillez-vous ? »

## Le Secret du Juif-Errant

ROMAN HISTORIQUE



par

**JEAN DRAULT**

Un fort volume de 400 pages : 2 fr. franco avec une couverture illustrée.



## JOUETS ÉTRENNES

Pendant tout le mois de Décembre



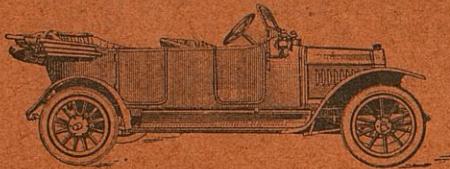
Tout plus élégant et meilleur marché que partout ailleurs

NOUVEAUX  
MODELES

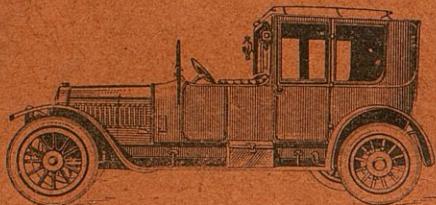
**1914**

# De Dion Bouton

Les plus parfaits modèles  
de Ville et de Tourisme



Torpedo sur châssis 7/10 HP 4 cyl.



Coupé-Limousine sur châssis 20/30 HP.  
8 cylindres

---

Catalogue sur demande        Usines à Puteaux

*Le Gérant : GARDANNE.*

Imprimerie spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé Grégoire, Paris.